

L'association de lutte anti-contrefaçon

Créée en 1872, l'Union des Fabricants (UNIFAB), association française reconnue d'utilité publique, regroupe plus de 200 entreprises issues de l'innovation, de la tradition et de la création, et les plus grandes fédérations professionnelles.

Elle promeut la protection internationale de la propriété intellectuelle et lutte contre la contrefaçon en menant des opérations de lobbying, de formation et de sensibilisation.

Ses missions

AGIR auprès des instances nationales et internationales pour améliorer la protection des titulaires de droit et tendre vers une meilleure application des lois sur la propriété intellectuelle. Elle publie des « position papers » et des rapports opérationnels, participe à de nombreux groupes de travail (CNAC, OMD, OMPI, Interpol, OHMI, Observatoire...) et collabore à de nombreux travaux de la Commission européenne entant qu'expert.

SENSIBILISER LES CONSOMMATEURS pour soutenir et fédérer les arguments des entreprises en France pour qu'ils prennent conscience des conséquences sociales, économiques, commerciales, environnementales et criminelles de la contrefaçon. Elle organise des campagnes d'information, l'édition française de la journée mondiale anti-contrefaçon, anime le « Musée de la Contrefaçon » à Paris, et assure l'information continue des médias sur son site internet www.unifab.com

COOPERER avec les services publics (Douane, Police, Gendarmerie, DGCCRF, Justice), dont elle coordonne la formation, afin d'harmoniser les intérêts de ses entreprises adhérentes avec les actions préventives et répressives des institutions nationales et internationales.

INFORMER les entreprises, fédérations professionnelles et spécialistes, tous secteurs d'activité confondus, lors de réunions et opérations liées à l'actualité juridique, législative et opérationnelle. Pour parfaire la diffusion d'informations, elle met en place des commissions juridiques et techniques, coordonne des missions à l'étranger et reçoit de nombreuses délégations en France. Elle organise également chaque année, le Forum Européen de la Propriété Intellectuelle (FEPI) qui réunit une fois par an à Paris tous les acteurs européens de la lutte anti-contrefaçon. Elle diffuse une information générale et continue sur son site : www.unifab.com et les réseaux sociaux (Facebook et Twitter).

L'UNIFAB promeut la défense des droits de la propriété intellectuelle, assure la synergie des forces compétentes pour lutter efficacement contre le faux et éduque le grand public pour freiner les achats de contrefaçons.

Contact presse : Régis Messali – 01 56 26 14 07 – rmessali@unifab.com

La contrefaçon : un fléau en pleine évolution

Définition

Dictionnaire : action de reproduire par imitation une œuvre littéraire, artistique ou industrielle au préjudice de son auteur, de son inventeur – résultat de cette reproduction.

Approche juridique : violation d'un droit de propriété protégé par les lois de la propriété intellectuelle internationale ou d'un pays déterminé.

A cette définition, la loi ajoute que l'importation de produits contrefaisants est assimilée à leur fabrication. **La contrefaçon s'apprécie selon les ressemblances et non selon les différences.** Elle consiste à reprendre un ou plusieurs éléments qui pour un acheteur d'attention moyenne risquent de porter à confusion.

La contrefaçon peut concerner :

	Durée de la protection en France
Le brevet , si l'innovation technique est protégée dans le pays	20 ans
La marque , signe distinctif qui, apposé sur un produit ou accompagnant un service permet de l'identifier et de le distinguer.	10 ans renouvelables éternellement
Le dessin ou modèle , reprise des caractéristiques d'apparence extérieure.	5 ans renouvelables 4 fois
Le droit d'auteur ou droit voisin	Jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur
Les obtentions végétales	Jusqu'à 30 ans
Les appellations d'origine / Indications géographiques , permettent d'identifier le lieu de provenance des produits et constitue de ce fait une garantie de qualité pour le consommateur.	Protection illimitée dans le temps

Conséquences

Aux niveaux national et international, la contrefaçon génère de considérables dommages :

Pour la santé et la sécurité

La santé publique est menacée par ces produits qui ne **respectent aucune norme**. Ils sont dangereux, provoquent des allergies, des accidents, mettent en péril le bien être du consommateur.

Non seulement la contrefaçon engendre des pertes financières considérables, mais surtout elle porte atteinte à la sécurité du consommateur. Les contrefacteurs s'attaquent à toutes les activités productives confondues. **La sécurité et la santé publique sont menacées** lorsque des produits issus des secteurs de l'automobile, l'électroménager ou encore du jouet, des boissons et même des médicaments sont contrefaits.

Pour l'économie

La contrefaçon représente un manque à gagner de **200 à 300 milliards d'euros** par an, **la France perdant à elle seule plus de 6 milliards d'euros.**

Le pillage du savoir-faire national copié le plus souvent à l'extérieur de nos frontières conduit à la suppression régulière des postes d'emplois traditionnels : **200 000 en Europe dont 38 000 en France** (Etude KPMG pour l'Unifab).

Pour les entreprises

Principales victimes de contrefacteurs, les titulaires de droits comptabilisent chaque année un bilan déplorable :

- **Perte de chiffre d'affaires, de parts de marché, de réseaux de distribution**
- **Perte pour le commerce national due aux achats de contrefaçon à l'étranger**
- **Perte d'image et de notoriété**
- **Perte de budget** : recherche et développement, dépenses de publicité, de marketing et de communication qui contribuent à construire les marques.

Plusieurs petites entreprises ont parfois tant perdu, qu'aujourd'hui elles n'existent plus.

Consommateurs, soyez vigilants !

La contrefaçon est liée à la grande criminalité. Ni impôt, ni taxe, ni charge sociale ne sont versés par les contrefacteurs.

Au niveau de la propriété industrielle

L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) constate une **hausse des dépôts des brevets avec +1,1% entre 2010 et 2011** pour les principaux acteurs industriels. Cette augmentation est d'autant plus flagrante pour les **PME avec une hausse de 7,9% et 6,2% pour les ETI.**

Cette évolution prouve que la protection d'une innovation par les droits de propriété industrielle demeure d'une grande importance pour les entreprises et qu'ils sont nécessaires pour récompenser à juste titre les créateurs.

De plus, dans le monde, les dépôts de marques repartent à la hausse avec une augmentation de 4,1% entre 2011 et 2012.

GEOGRAPHIE DE LA CONTREFAÇON

Les zones traditionnelles : Asie du Sud-Est (Chine, Corée), Bassin méditerranéen (Turquie, Maroc, Tunisie), Europe (Italie, Espagne, Portugal).

Les arrivants : pays d'Europe Centrale et de l'Est, Etats Unis.

Le monde virtuel : les sites dédiés au faux, les sites de ventes aux enchères... Internet est devenu un canal très important, et qui ne cesse de grandir, au niveau de la distribution de la contrefaçon.

SANCTIONS

Toute atteinte portée aux différents droits garantis par le Code de la Propriété Intellectuelle constitue un délit : droit des marques, droit des dessins et modèles, droit d'auteur et droit voisin, brevets. Le détenteur, au même titre que le fabricant, est passible de sanctions.

La contrefaçon est punie comme le vol :

Sanctions pénales

Jusqu'à **300 000 euros d'amendes et trois ans d'emprisonnement**.

Ces peines peuvent aller jusqu'à **5 ans de prison et 500 000 euros d'amendes** en cas de bande organisée ou de produits dangereux (loi d'octobre 2007).

Peines complémentaires :

- fermeture de l'établissement exploité par le contrefacteur
- privation du droit d'élection et d'inéligibilité (droit des marques et droit des dessins & modèles).

Sanctions civiles

Demande de dommages et intérêts par le titulaire des droits.

Sanctions douanières

Confiscation et destruction des objets contrefaisants et des moyens de transport.

La contrefaçon est un délit douanier : en cas d'infraction, les douanes peuvent saisir d'office les produits et/ou appliquer la retenue douanière, avec 10 jours de délai pour que les titulaires de droits puissent authentifier les produits et agir en justice.

La contrefaçon est depuis bon nombre d'années liée aux réseaux terroristes

Le 28 janvier 2016, l'Unifab a remis au Ministre des Finances et des Comptes Publics M. Michel Sapin, son rapport sur les liens étroits qu'entretient la contrefaçon avec les réseaux criminels terroristes. Cette publication fait le lien en mettant en exergue 10 années d'exemples issus de diverses sources institutionnelles et industrielles, il met l'accent sur la nécessité de renforcer la législation en termes de sanctions et préconise 10 recommandations au gouvernement.

Pour télécharger ce rapport : http://www.unifab.com/images/Rapport-A-Terrorisme-2015_FR.pdf

Quelques chiffres alarmants !

Le constat français

Avec **7.7 millions de produits de contrefaçon saisis en 2015**, la douane a réalisé cette performance sur la saisie des faux produits qui s'inscrit dans le top 3 des plus beaux résultats dévoilés par les agents opérationnels. **L'annonce de ces chiffres démontre une nette amélioration mais il faut tout de même rester inquiet quant aux effets de cet arrêt.**

L'adoption au niveau européen du « paquet marque », ayant pour objectif de rendre aux douaniers toutes leurs compétences pour contrôler les marchandises en transit sur le territoire, laisse entrevoir une hausse d'envergure pour l'année 2016 qui mettra à mal les dispositions de l'arrêt dit Nokia/Philips de 2010, rendu par la Cour de Justice de l'Union Européenne qui rendait impossible la saisie des contrefaçons en transit en Europe.

Ces chiffres traduisent la mobilisation accrue des services opérationnels de la douane dans la lutte contre la contrefaçon et démontre l'ampleur du développement de cette activité illicite et dangereuse.

La première place des faux produits revient en 2015 aux vêtements avec 761 542 contrefaçons stoppées par la douane, suivi des chaussures avec 595 160 fausses paires saisies, des téléphones mobiles qui sont recensés à hauteur de 528 925 produits et enfin aux jeux, jouets & articles de sport avec 460 796 avec pour ces catégories, une forte représentation des produits de consommation courants et des produits de luxe. En outre, les secteurs produits de soin corporels, les accessoires personnels, les médicaments ou bien de l'alimentaire sont concernés. Il peut également s'agir de contrefaire l'étiquette de manière à pouvoir réaliser l'assemblage localement, ce qui constitue quasiment la majorité des autres produits saisis.

Quant à la provenance, sans surprise, l'Asie, et en particulier la Chine, restent les plus gros pourvoyeurs de contrefaçons interceptées en France.

Les saisies réalisées au fret-express, c'est-à-dire, les marchandises issues des commandes particulières passées sur internet, représentent toujours quant à elles plus de **1.5 million des produits**. Ce chiffre est très important en raison de l'accroissement permanent de l'e-commerce et du ciblage individualisé de ces marchandises.

Internet, un lieu de distribution de la contrefaçon en développement :

Au cours de l'année 2009, Price Minister, si de ventes entre particuliers, a procédé au blocage de **2661 comptes pour contrefaçon** ou atteinte à des réseaux de distribution sélective sur **242 marques**. **63% des contrefaçons détectées provenaient du secteur de la mode, les parfums et cosmétiques ou le high-tech**. Il est intéressant de noter que **84% des vendeurs indiquaient s'être approvisionnés via un site internet**, ce qui signifie que **le web est désormais un canal de distribution important pour la contrefaçon**.

Nombre d'articles saisis par la douane française

2008	6 500 000
2009	7 000 000 (hors cigarettes)
2010	6 200 000 (hors cigarettes)
2011	8 900 000 (hors cigarettes)
2012	4 600 000 (hors cigarettes)
2013	7 600 000 (hors cigarettes)
2014	8 800 000 (hors cigarettes)
2015	7 700 000 (hors cigarettes)

Quelques saisies marquantes en 2015

France

Janvier 2015 : Les autorités françaises et les consommateurs ont une preuve supplémentaire qu'il existe un lien entre le terrorisme et la contrefaçon : les frères Kouachi, auteurs de la tragédie de janvier dernier, finançaient leurs activités terroristes par le trafic de drogue, mais également en vendant des produits contrefaisants, tels que des chaussures de sport. Les groupes terroristes s'adonnent de plus en plus à la contrefaçon, attirés par l'importance des profits et l'absence de répression réellement dissuasive.

Juin 2015 : Les agents opérationnels ont effectué une saisie record de tabac à rouler et de cartouches de cigarettes contrefaisantes. Ces faux produits étaient dissimulés dans des filtres à air, des plateaux de tables basses et des portes métalliques, le tout transporté dans un ensemble routier. Cette saisie, estimée à 400 000 euros, s'élève à 1,7 tonne de fausse marchandise destinée à la région parisienne. Le chauffeur a été placé en détention provisoire.

Juillet 2015 : Les services douaniers ont effectué une saisie record de 43 tonnes de café de contrefaçon en région parisienne, le 10 juillet dernier. Ce ne sont pas moins de 183 000 paquets contrefaisants qui ont été retrouvés dans un camion ainsi que dans un entrepôt. Cette marchandise illégale représente environ 7 millions de tasses à café. Le chauffeur du poids lourd ainsi que le locataire de l'entrepôt ont été placés en détention provisoire.

Septembre 2015 : A l'occasion de la grande braderie annuelle de Lille, les douanes ont saisi environ 12 000 faux produits, contre 8 000 en 2014. Cette augmentation significative illustre la réactivité et la maîtrise des agents opérationnels dans la reconnaissance des faux produits. Les saisies opérées concernaient des produits très diversifiés, allant des t-shirts à des tronçonneuses...

Décembre 2015 : En fin d'année, les contrefacteurs n'hésitent pas à démultiplier la fabrication de jouets de contrefaçon pour les revendre à des prix défiant toute concurrence, et parfois au même coût que l'authentique pour paraître plus crédibles. L'action de plus en plus efficace et les compétences grandissantes des agents opérationnels ont permis d'effectuer de nombreuses saisies depuis le mois d'octobre et notamment 1 290 objets de contrefaçon dans le Sud des Landes (cartes à jouer ou encore déguisements).

Europe

2015 : L'opération Opson IV, opération qui vise à lutter contre les trafics alimentaires, fraudes et contrefaçons a été une vraie réussite ! Conduite simultanément dans 47 pays dont 20 au sein de l'Union Européenne, elle a permis la saisie de 2500 tonnes de produits frelatés ou contrefaisants et a conduit à un grand nombre d'arrestations, selon Interpol.

Mai 2015 : Au détour du marché des abattoirs d'Anderlecht, une saisie record de 15.000 produits contrefaisants, tels que des bijoux, des vêtements, des parfums, du high-tech, des cigarettes, a été réalisée par les autorités belges. Cette prise, qui s'inscrit comme un record, est une première pour la cellule contrefaçon SPF Economie qui n'avait jamais mis la main sur autant de produits clandestins en une seule journée.

Juillet 2015 : La police italienne a saisi plus de 600 000 faux préservatifs ainsi que des compléments alimentaires contrefaisants à l'aéroport de Rome-Fiumicino. Ces produits de contrefaçon portaient le nom de multinationales célèbres. Ce cas illustre parfaitement le réel danger que représentent les contrefaçons fabriquées sans aucun respect des normes de sécurité servant à protéger le consommateur.

Décembre 2015 : Les agents de la douane ont effectué une retenue impressionnante de marchandises de contrefaçon sous le tunnel du Mont Blanc. Plus surprenant, tous les types de produits étaient mélangés. Ainsi, 117 000 composants électriques estampillés du faux symbole « CE », 1 000 faux écouteurs et 60 autoradios, en provenance de Chine, ainsi que des œuvres d'art du XV^{ème} siècle ont ainsi pu être stoppés.

International

2015 : La seconde édition de l'opération « Maya » menée par Interpol a été un formidable succès. Pendant deux semaines, les autorités ont effectué plus de 2 000 interventions réalisées conjointement par la police, les douanes, des unités européennes de la propriété intellectuelle ainsi que des magasins issus de 19 pays. Cette prise de contrefaçons en tout genre va des pièces détachées aux shampoings. Le montant des saisies est estimé à une valeur de 604 millions de dollars.

Juin 2015 : Dans le cadre de l'opération « Pangea VIII », menée entre le 9 et le 16 juin dernier et coordonnée par Interpol, en association avec les services de police, la douane, les autorités sanitaires, ainsi que des partenaires privés du secteur de l'Internet, une saisie de 20,7 millions de faux médicaments issus de l'industrie pharmaceutique a été effectuée. Près de 150 personnes ont été placées en détention dans 45 pays à travers le monde. Une majeure partie des médicaments stoppés étaient en provenance d'Asie et d'Inde. La valeur de cette retenue est estimée à près de 71 millions d'euros.

Décembre 2015 : Pour les besoins de l'opération « In Our Sites VI », Europol, les services américains US Immigrations and Customs Enforcement et l'Homeland Security Investigation, Interpol, la Gendarmerie nationale et la Douane pour la France ainsi que d'autres autorités à travers le monde, ont coopéré afin de mettre hors ligne près de 1 000 sites internet qui proposaient aux consommateurs des faux produits et des téléchargements de contenus illégaux. Ces résultats encourageants sont un bon exemple de la lutte anti-contrefaçon menée par les autorités à l'international.